

Buxton

COURRIER

DE LA SAMBRE.

Abonnement par an, 10 francs.
Abonnement par trimestre, 3 francs.
Abonnement par mois, 1 franc.
Les abonnements commencent à toutes les époques, mais doivent échoir à la fin de mars, juin, septembre et décembre.



N° 5.

VENDREDI.

6 JANVIER 1832.

INTERIEUR.

BRUXELLES, 4 janvier.

S. M. en passant hier à Malines a fait la distribution de 6 drapeaux, savoir aux 3^e, 6^e, 8^e et 9^e régiments d'infanterie et aux 1^{er} lanciers et 1^{er} chasseurs à cheval.

— Le roi sera de retour à Bruxelles aujourd'hui dans la soirée. On attend S. M. à Gand, à la fin de la semaine.

— Le général Belliard, qu'on attendait hier, n'arrivera qu'aujourd'hui dans la soirée.

— Un arrêté royal du 31 décembre dernier, porté sur la proposition de M. le ministre des finances, réorganise la direction des monnaies. On dit que cette direction sera confiée à M. Rivinager.

— M. Falck, ambassadeur du roi de Hollande à Londres, est en ce moment très-malade.

— Un Hollandais qui, sous l'ancien gouvernement, a donné des preuves d'un véritable libéralisme, vient d'écrire à un habitant de Bruxelles, par la voie d'Aix-la-Chapelle, que le cabinet de La Haye organise deux nouveaux régiments de cuirassiers, que l'on présume devoir être formés en grande partie de soldats étrangers nouvellement débarqués dans la Nord-Hollande, et que leur langage et leur physionomie portent à croire des cavaliers russes : il engage fortement notre ministère à se tenir sur ses gardes, parce qu'il pourrait tout-à-coup se trouver un beau matin attaqué de toutes parts par des forces considérables. (Belge)

— Un arrêté, en date du 28 décembre, réunit de nouveau l'administration des messageries à celle des postes.

Discours du président de la haute-cour militaire, à la réception du 1^{er} janvier.

La haute-cour militaire, Sire, joint ses vœux à ceux de la nation entière pour la prospérité de votre maison. Puisse l'année dans laquelle nous entrons voir consolider le trône de Votre Majesté, et assurer l'indépendance et le bonheur belge.

Le roi a répondu :

« Je suis prêt à la haute-cour militaire, des sentimens qu'elle me manifeste, et j'espère que l'année 1832, en assurant définitivement l'indépendance de la Belgique, qui prendra rang parmi les nations de l'Europe, verra aussi l'organisation de l'état. La haute-cour militaire contribuera à cette organisation en continuant, par une bonne et prompt justice, de maintenir une discipline sévère dans l'armée. La révision des réglemens militaires devra avoir lieu, et nous tâcherons que la concision s'y joigne à la clarté. Et s'adressant particulièrement à MM. les généraux membres de la cour, Sa Majesté a ajouté : « Vous le savez par expérience, messieurs, pas de bonne armée sans discipline. Avant de commander, le militaire doit apprendre à obéir. »

NAMUR, 5 janvier.

Nous n'avons pas reçu l'Indépendant non plus que le Journal de la Belgique.

— Le Courrier Belge contient une longue lettre de M. Gendebien, relative à l'allocution de M. de Gerlache au roi. M. Gendebien n'épargne pas les reproches à M. le président de la chambre des représentans. Il blâme avec une extrême aigreur toute l'allocution, dont il trouve les formules servilement adulatrices et plus humiliantes encore pour celui qui en est l'objet que pour celui qui s'humilie.

Au lieu de ce qu'a dit M. de Gerlache (voyez notre numéro d'hier), M. Gendebien approuverait qu'il eût dit : « La chambre des représentans vient offrir à V. M. l'hommage de son respect et de son dévouement. C'est au souverain de son choix que la Belgique remet avec confiance le soin de défendre son indépendance et ses libertés. V. M. a su conquérir, dans des temps difficiles, l'amour des BELGES (au lieu de ses sujets). »

Quant au reste du discours, c'est, selon M. Gendebien, une contradiction avec l'idée finale d'union, de stabilité et de bonheur ; c'est une inconvenance en style de l'Ours du bon Lafontaine ; c'est une bravade ridicule et déplacée.

— Les feuilles Irlandaises nous apprennent que le roi d'Angleterre a mis la force publique à la disposition du clergé établi par la loi dans les comtés de Kilkenny, Carlow, Kildare et de la Reine, pour aider les révérends à prélever les dîmes sur les catholiques qui se refusent à les défrayer. Un comité orangiste s'est en outre formé à Dublin pour diriger les poursuites relatives aux recouvrements. Dans la dernière séance de l'association, M. O'Connell s'est vivement prononcé contre le comité tout protestant, chargé par les communes non de supprimer, mais de réviser le système des dîmes. Le grand agitateur a déclaré, pour couper court à toute transaction sur l'intégrité du bill de réforme, que l'Irlande voulait et aurait 150 députés, pas un de moins.

— On nous écrit d'Anvers, le 3 janvier : Il est trois heures et demie, le roi vient d'arriver ; S. M. ira ce soir au spectacle.

— On nous écrit d'Overoet que, dans la nuit du 29 au 30 décembre, trois employés de domaines de la brigade de Membach, ayant arrêté dans la forêt royale de Hertogenwald une bande de six contrebandiers, ceux-ci ont attaqué les préposés avec des armes à feu ; à la suite d'un combat très-acharné, les contrebandiers ont été mis en fuite après avoir abandonné la totalité de leur charge, consistant en 9 ballots de soieries, estimés à six mille fl. P.-B., et emportant un des leurs, qui paraît avoir été blessé mortellement. Le sieur L..., brigadier des douanes, a également reçu une blessure dans le ventre, qui paraît très-dangereuse. (Journal de Liège)

— On écrit de Bruges, en date du 3 :

Les bruits inquiétans qui circulaient hier en cette ville, relativement à une attaque des Hollandais et à la reprise des hostilités, au départ précipité des troupes formant notre garnison, etc., sont heureusement dénués de fondement. Il est néanmoins vrai qu'on a distribué des cartouches à nos troupes ; et, à ce qu'il paraît, l'ordre leur a été donné de se tenir prêts à partir au premier signal.

— En France, ce sont les tribunaux qui répriment les écarts de la presse carliste ; en Belgique, le bon sens du peuple fait justice des insultes que quelques organes du gouvernement déchu adressent à la nation. En France, la presse carliste conserve encore certaine urbanité dans les formes ; chez nous, le langage des journaux orangistes est des plus impudens. (Courrier de la Meuse)

— On nous prie d'insérer la réclamation suivante :

« Le 30 juillet 1830, le Courrier de Bruxelles a annoncé que le tribunal de Termonde avait condamné M. Welter, ex-professeur du collège d'Alost, à deux mois d'emprisonnement pour sévices et mauvais traitemens envers une servante. Six mois après, le Vrai Patriote a rapporté la confirmation de ce jugement par le tribunal de Gand. M. Welter, au-contre, donne un démenti formel aux deux journaux ; il leur défend de répondre au présent article, à moins qu'ils ne produisent le jugement au bureau du Courrier de la Sambre. Le fait sera éclairci. »

« Le Courrier Belge est prié de reproduire cet article, sinon il sera cité en calomnie. De toutes les manières, on verra qu'on ne se joue pas impunément de la réputation d'un homme de bon sens, qui veut la conserver. »

Namur, 5 janvier 1832.

N. WELTER.

REVUE DE LA PRESSE PARISIENNE.

DU BUDGET.

La république et l'empire, avec leurs douze à quinze armées et leurs immenses créations, n'ont jamais coûté à la France plus de 500 à 800 millions, et la royauté du juste-milieu en demande 1,600 ! Voilà le rapprochement bien simple qu'aucun député ne se hasarderait d'établir vis-à-vis de la chambre. La comparaison serait trop peu parlementaire. Nous ne nous arrêterons pas aux critiques de détail lancées par quelques feuilles libérales ou quasi-libérales. Parmi le peu de journaux qui ont paru ce matin, deux ou trois seulement attaquent le budget par sa base : le peuple ne veut pas le payer ! Les sophismes du rapporteur, tout puissans sur la chambre, faibliront contre cette argumentation.

On lit dans l'Opinion : « La commission, a dit M. Thiers, veut un gouvernement simple et à bon marché ; mais elle le veut décent, et c'est à la décence qu'elle s'est arrêtée. » ... Il n'y a donc de décence que dans les gros traitemens ! ... Il est vraiment étrange de voir un député dire à la tribune en parlant d'un budget comme le nôtre : « Voilà ce qui effraie depuis des années l'imagination de la France ! » M. le rapporteur a sans doute ses raisons pour ne pas avouer qu'il y a là de quoi effrayer l'imagination de la France. Nous ne pensons pas comme M. Thiers, et nous nous effrayons d'un budget qui porte le malheur dans des milliers de familles ; nous nous effrayons parce qu'il viendra un temps où le peuple, si on l'oublie sans cesse, repoussera violemment ceux qui ne veulent pas améliorer son sort... Le plus subtil groupeur de chiffres ne parviendra jamais à prouver à la France qu'il faut que le malheureux vende jusqu'à son dernier meuble pour que des gens qui ne manquent de rien puissent représenter avec décence.

La Tribune établit le calcul suivant :

« Première hypothèse. Famille d'ouvriers de quatre à cinq enfans, gagnant 3 fr. par jour. Consommation particulière : pain 1 fr., viande 1 fr., boissons 50 c. Impôts : 20 c. de la viande, 15 des boissons et 25 de sel. Besoin accessoire : 10 c. de tabac, payant 10 c. d'impôt. Donc au lieu d'économiser 15 c. par jour sur les 3 fr., cette famille d'ouvriers ayant de l'ouvrage (que sera-ce des infirmes !) devra retrancher 55 c. de son nécessaire pour subvenir à l'impôt indirect, et nous

ne comptons pas 23 p. 85 de contribution personnelle et mobilière.

« Deuxième hypothèse. Propriétaire de 50 mesures de terre. Même famille. Produit des fermages, 2,500 fr., impôt 325 fr. Le travail et l'impôt de consommation comptés comme pour l'ouvrier, il reste un bénéfice de 1,900 à 2,000 fr.

« Troisième hypothèse. Revenu 1,000,000 de rentes même immobilisées. Contribution personnelle et mobilière fr. 23 85. Sa consommation en alimens de première nécessité ne peut être évaluée qu'à la moitié de l'ouvrier, donc 140.

« Résumé. La misère paie 279 fr. 35 c.; la médiocrité 531; l'opulence 163 85.

« Et on lit dans la Charte : « Ils (les Français) contribuent indistinctement dans la proportion de leur fortune, aux charges de l'état. »

On lit dans la Gazette de France : « Nous avons rapporté hier le passage du discours de M. Thiers où l'idée de remboursement est présentée comme une expectative. Nous ferons remarquer qu'on vient nous parler ainsi dans un moment où l'on annonce un emprunt de plus de 100,000,000 pour masquer le déficit qui existe entre les recettes et les dépenses, et si nous admettons des présages sinistres, que nous aimons à repousser, on pourrait se croire plus près d'une banqueroute que d'un remboursement. On sait qu'il y a en circulation 300,000,000 de bons du trésor qui ont une valeur exigible. Qu'un coup de canon se tire en Europe, et le paiement de ces valeurs sera demandé. Or, comment pourra-t-on y faire face en même temps qu'aux dépenses que la guerre rendrait nécessaires? On serait donc à la discrétion des porteurs de ces bons, qui pourraient exiger les rentes à 40 francs et les forêts de l'état à vil prix.

Voilà où nous conduit l'administration des banquiers, à un déficit et peut-être à la banqueroute. Il y a loin de là au temps où nous parlions de remboursement et où MM. Sébastiani et Périer soutenaient qu'on en était au déficit. Il n'y a jamais eu en France que les états-généraux qui aient pu guérir les plaies des finances.

VARIÉTÉS.

LETRE INÉDITE DE NAPOLEON.

Lorsque des événemens, qu'il n'est au pouvoir de personne de prévoir ou d'empêcher, peuvent chaque jour jeter au milieu des discussions politiques l'immense question des assemblées primaires, on ne lira pas sans un vif intérêt le document historique que nous produisons ici. C'était à l'époque des cent-jours, la couronne impériale, sanctifiée par les glorieux désastres de 1814, venait de recevoir, une seconde fois, la consécration populaire : alors des écrivains patriotes, voulant raffermir ce trône relevé aux acclamations de la France entière, proposaient la convocation des assemblées primaires; c'est à une demande de cette nature que répondait Napoléon dans la lettre que nous citons.

Monsieur,

Notre grand-chancelier m'a remis votre lettre, j'admire votre franchise, je la préfère à l'adulation : vous avez pénétré mes sentimens.

Au 18 brumaire, je ne me suis éloigné que précairement du principe que vous invoquez; les circonstances graves, la corruption de l'esprit public, en furent la cause; j'eus recours, pour le rétablir, à la victoire et à la gloire.

A la paix, les assemblées primaires sont rétablies sans restriction.

Je partage vos sentimens; l'abolition de la peine de confiscation de biens est un acte de justice, elle sera maintenue. Vous me dites que vous l'avez réclamée avant nos désastres, je regrette bien vivement que vous ne vous soyez pas adressé à moi. J'en aurais ordonné la prise en considération : nous en aurions eu la gloire.

Je recevrai toujours avec plaisir vos belles observations sur les hautes questions législatives.

Vous avez acquis des droits à mon estime.

Recevez, Monsieur, l'assurance de mes sentimens distingués.

Au palais des Tuileries, le 29 mai 1815.

NAPOLEON.

A. M. Dubois,

A Condrieux (Bouches-du-Rhône).

INFLUENCE DES BONS CHEMINS SUR LA PROSPERITE.

Les communications faciles économisent les frais de transport, réduisent le prix de nos marchandises venant de loin, augmentent la valeur des produits indigènes, multiplient les échanges, accélèrent les transactions. Sur les chemins en fer, auparavant inaccessibles aux charrois, trente chevaux tirent autant de poids que cent porteraient à dos. On calcule que les frais d'entretien de dix des soixante-dix chevaux qu'on économise, suffisent pour maintenir ces chemins dans un excellent état. On calcule enfin que quatre voituriers voyageant ensemble suffisent pour diriger les voitures qui transportent autant de marchandises qu'en transporterait à dos cent chevaux dirigés par vingt conducteurs; d'où résulte que l'économie que procure le transport des marchandises par les voitures, sur celui à dos, est de 60 p. 70 pour les attelages, et 80 p. 70 pour les conducteurs. Sur les chemins de fer construits d'après le système de sir John Hoppes (1), un seul cheval traîne 145 quintaux, chargé que traineraient à peine huit chevaux sur une bonne route ordinaire. De plus ce seul cheval fait 4 milles (1 1/3 lieues) à l'heure, tandis que les huit en font tout au

(1) Sir John Hoppes a substitué le fer battu à celui de fonte employé à la construction des premières rainures. Les ornieres dont il fait usage ont en outre une saillie sur les côtés qui empêche le char de dévier. La façon et la pose des rainures coûtent en Angleterre de six à sept cents livres sterling par mille (45,000 à 51,500 fr. par lieue de France.)

plus 2 1/2 (3/4 lieues) dans le même espace de temps. Donc, économie nette de la moitié du temps et des sept huitièmes d'attelage. D'après des documens recueillis par M. Deaby, propriétaire d'une des principales entreprises de voitures à vapeur de la Grande-Bretagne, il résulte que cent chevaux font régulièrement le service des voitures publiques sur chaque cent milles (33 lieues) de route. Comme il y a 5,000 milles de routes royales dans les trois royaumes, le service des voitures publiques occupe donc 50,000 chevaux; or, comme le terrain nécessaire pour produire la nourriture d'un cheval peut assurer l'existence de cinq personnes, la Grande-Bretagne, par la seule application de la machine à vapeur aux voitures publiques, pourra alimenter 250,000 personnes de plus, aussitôt que les diligences à vapeur desserviront toutes les routes.

CONTAGION EN 1771 ET 1772.

La correspondance de Voltaire avec l'impératrice Catherine nous apprend que, dans les années 1771 et 1772, la Russie menaçait l'ouest de l'Europe d'une contagion terrible. Ce n'était pas la peste d'orient, mais plutôt quelque chose d'analogue au choléra-morbus, comme on peut en juger par l'extrait suivant de la lettre de Catherine, en date du 14 décembre 1771.

« Grâce aux arrangemens pris par le comte Orloff à Moscou, il n'y avait le 8 de ce même mois que deux personnes de mortes dans cette même ville, de la contagion dont vos pays méridionaux ont si grand effroi et avec raison. Mais il y a encore des malades; les médecins assurent que les deux tiers en réchapperont. Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'aucune personne de qualité n'en a été atteinte, et qu'il est mort plus de femmes que d'hommes. Dans les corps disséqués on a trouvé que le sang s'était réfugié dans le cœur et les poumons, qu'il n'y en avait pas une goutte dans les veines, que tous les remèdes étaient mortels, hormis ceux qui provoquaient la sueur. »

Dans les lettres précédentes, Catherine parle de cette maladie contagieuse qu'elle, d'abord, connaissait très-peu. Elle loue le comte Orloff d'avoir voulu diriger lui-même les mesures sanitaires qui déplaissent alors à la populace moscovite. Elle raconte fort en détail comment on allait périr en foule au dessous d'une image de la Vierge, comment l'archevêque de Moscou crut devoir enlever ce tableau pour faire cesser les rassemblemens inutiles, et comment il en résulta que le peuple furieux enfoua les portes du Kremlin, but le vin qui était dans les caves, et dans son ivresse, massacra le vénérable archevêque.

Voltaire répond, en date du 1 janvier 1772, qu'il souhaite que ce ne soit pas la vraie peste; que l'on a de sérieuses inquiétudes dans le midi, à cause de l'état sanitaire de l'Italie; que l'on dit que la peste a enlevé à Crémone 550 personnes dans un jour; d'où résulte, dit-il, que Genève, ma voisine, tremble de tout son cœur.

Ces événemens se passaient après la grande guerre des Russes contre les Turcs et pendant le premier partage de la Pologne.

— On s'occupe activement d'un nouveau plan de communication, au moyen de la vapeur, entre l'Europe et l'Inde. Il s'agit de naviguer dans les fleuves du Tigre et de l'Euphrate, au lieu de prendre par la mer Rouge. Le pacha de Bagdad approuve hautement ce projet, et il propose de joindre les deux fleuves par un canal. Les avantages de cette route sont, que le voyage par terre ne durera que 2 jours (maintenant il en faut cinq pour tourner l'Isthme de Suez); que le voyage par mer est raccourci de dix ou quinze jours; que le passage des fleuves est beaucoup plus agréable et infiniment moins dangereux que la mer Rouge, et que, ce qui est d'une haute importance, l'on peut à très-peu de frais se pourvoir abondamment de bois de chauffage. On espère que ce plan, qui promet de si beaux résultats, ne retarde pas à recevoir son exécution.

— Une amélioration importante vient d'être apportée dans la fabrication des pianos par M. Pape, qui est parvenu par un ingénieux procédé, à doubler, pour ainsi dire, le son qu'on obtient d'un piano carré ordinaire.

Son procédé consiste à appliquer le système du mécanisme de manière que les marteaux frappent au-dessus des cordes; il procure par là non-seulement plus de son et de meilleure qualité, mais aussi plus de solidité; la caisse et la table ne se trouvant plus interrompues par l'espace qu'il fallait laisser aux pianos ordinaires pour le passage des marteaux, par suite ils doivent tenir beaucoup mieux l'accord. Le toucher en est aussi plus agréable et plus facile.

— On lit dans le Courrier de la Meuse :

D'après le prix ordinaire d'un esclave à Quitta, établissement Danois, on pourra se faire une idée exacte de la valeur de ces malheureuses créatures dans les autres parties de l'Afrique. Une once correspond à 15 dollars; mais, pour plus de commodité, on peut l'échanger avec les denrées suivantes : 24 yards (aunes) de toile ou de drap, 1 rouleau de tabac, 4 gallons d'esprit de vin, ou 16 mouchoirs communs. Au moyen de ces échanges, voici maintenant la valeur des esclaves : celle d'un homme est de 9 onces ou 216 yards de draps ou toile, ou 9 rouleaux de tabac, ou 36 gallons d'esprit, ou 139 mouchoirs. La valeur d'une femme est de 8 onces, ou 192 yards, ou 8 rouleaux de tabac, ou 32 gallons, ou 128 mouchoirs. La valeur d'un enfant est de 6 onces, ou 144 yards, ou 6 rouleaux, ou 24 gallons, ou 96 mouchoirs.

EXTERIEUR.

FRANCE. — Paris, 3 janvier.

ÉPHÉMÉRIDES FRANÇAISES.

1799. (13 nivôse an vii.) — République française. (Consulat.) — Napo;

léon Bonaparte premier consul. — Arrivée à Paris d'un aide-de-camp du général Championnet, apportant la nouvelle de l'entière défaite de l'armée napolitaine; une colonne de 30 mille hommes a été détruite et faite prisonnière.

1801. (12 nivôse an ix.) — Passage de l'Adige, près et au-dessus de Vérone. Brune, général en chef.

1811. — *Empire français.* — Prise de Tortose, place importante, qui se rend à discrétion au général Suchet, après treize jours de tranchée ouverte. La garnison est nombreuse; le matériel abandonné très-considérable.

— On lit dans les *Communes* :

Les journaux américains nous donnent le message du président Jackson au congrès des Etats-Unis. Dans la position où se trouve aujourd'hui la France, ce document est d'une importance réelle; c'est un grave et palpitant enseignement pour les gouvernans comme pour les gouvernés. Il y a quarante ans, les Etats-Unis comptaient 3 millions d'habitans et 13 colonies confédérées; aujourd'hui leur population est de plus de 13 millions d'âmes, et l'union se compose de 24 états.

Il y a quarante ans la France asseyait ses frontières sur le lac de Genève, les Alpes, la Saale et le Rhin. Aujourd'hui elle est restreinte dans des limites qui ne sont même plus celles de la France de Louis XIV.

Il y a trente ans la dette des Etats-Unis était énorme, et les recettes couvraient à peine les dépensés; aujourd'hui les dépenses sont de 14,700,000 dollars, et dans quatre ans la dette sera complètement éteinte.

Au commencement de ce siècle notre dette et nos dépenses ne se comptaient que par millions; aujourd'hui dépenses et dette ne s'expriment plus que par milliards, et l'édifice populaire menace de s'érouler sous le poids des impôts.

Voilà pour l'administration intérieure; voici pour la politique suivie par l'union.

La neutralité gardée par elle dans les divers conflits armés qui ont ensanglanté l'Europe avait exposé ses négocians à des dommages de la part de l'Angleterre, la France, l'Espagne, la Hollande, la Suède, le Danemark, Naples et le Portugal. La plupart de ces puissances ont consenti aux indemnités réclamées; d'autres sont en pourparlers; Naples et le Portugal seuls refusent; mais le président annonce que les vaisseaux de l'Union ne tarderont pas à faire bonne justice de ces deux résistances.

La France avec sa population de 33 millions d'habitans, sa marine militaire, son milliard de revenu et son armée de 500,000 hommes, est depuis six à huit ans en instance devant le président de l'île d'Haïti et le roi de la catholique Espagne pour deux créances qui ne sont que le résultat de propriétés cédées et d'argent prêté; et cependant, impossible à elle d'obtenir de ces deux faibles puissances, nous ne dirons pas le capital, mais même un seul trimestre d'intérêt.

Il est vrai qu'aux Etats-Unis les intérêts de caste ou de famille ne l'emportent pas sur les intérêts de la nation et que l'on n'y compte pas en employés ou en salariés de toute espèce près du quart de la population active.

La *Tribune*, à ce sujet, fait les réflexions suivantes :

Quel sujet de méditation que le message du président des Etats-Unis au congrès, et quel triste parallèle nous pourrions faire avec ce qu'on dit et ce qu'on fait parmi nous?

Le chef d'un vaste pays rendant annuellement compte de sa gestion à la représentation nationale, voilà ce qui d'abord excite notre admiration et nous pouvons dire notre jalousie.

En arrivant à la présidence, Jackson n'avait pas proclamé une magistrature de vérité: il n'en est pas moins véridique et moins explicite. Chez lui point de réticences, point de mystères; il déroule le tableau administratif d'une vaste et heureuse contrée, et ce tableau est celui de la prospérité générale.

Toutes les dépenses de l'administration et de la défense maritime et militaire du pays s'élèvent à 14 millions de dollars, à peu près 60 millions de francs, et dans le courant de l'année, la dette publique du pays sera éteinte.

Là un seul impôt fournit à tous les besoins: c'est l'opulence, c'est l'aisance qui le supporte, et le pauvre n'est pas obligé d'arracher un morceau de pain à ses enfans, pour fournir au luxe d'un pouvoir écrasant.

Nous invitons nos lecteurs à lire avec attention cette pièce si importante, qui est la satire la plus amère de nos monarchies de la vieille Europe.

O Lafayette! que vous aviez raison de vouloir quelque chose de cela pour nous! Pourquoi avez-vous été si confiant?

— M. le maréchal Soult ayant donné avis, à la date du 31 décembre, qu'il cessait son abonnement au *Globe*, ce journal lui répond par la note suivante :

« Nous ne recevons plus d'abonnement depuis le 31 août; nous adressons notre journal à toutes les personnes que nous croyons susceptibles d'être édifiées par cette lecture, et aussi à celles qui nous paraissent devoir par là être moralisées. Nous continuerons donc à le faire parvenir à M. le maréchal ministre de la guerre. »

— On pousse en ce moment avec beaucoup d'activité les travaux de la partie du Palais-Royal qui avoisine le Théâtre-Français. Cette portion de l'édifice se compose d'une suite d'appartemens et de galeries, qui s'étendent depuis le jardin jusqu'à la rue Saint-Honoré. Rien n'égale la grâce des dorures et la somptuosité élégante de la distribution intérieure de cette aile du palais. On y remarque surtout une colonnade de marbre blanc de la plus belle exécution, et plusieurs statues

fort gracieuses, notamment celles de Talma, de Bacchus et de Léda. C'est dans une des galeries dont il s'agit que se trouvera une série de tableaux représentant l'histoire du Palais-Royal. Ces tableaux, dont le roi a chargé les grands maîtres de l'école actuelle, sont achevés pour la plupart, et les niches sont déjà prêtes pour les recevoir. Les dorures et peintures de ces magnifiques salles, auxquelles on travaille maintenant même aux flambeaux, seront terminées pour le 10 janvier, et l'inauguration en aura lieu le 16, par une fête nationale que doit donner le roi des Français.

On ajoute que ce palais, que Louis-Philippe s'est plu à embellir par la main des arts, doit servir d'habitation à M. le duc d'Orléans, aussitôt après son mariage.

(*Constitutionnel.*)

— Voici la liste des pairs résolus à donner leur démission: comte Bérenger, comte de Sainte-Suzanne, marquis de Raigecourt, duc de Duras, baron Glandèves, marquis d'Arjuzon, duc de Clermont-Tonnerre, duc de Fitz-James, marquis de Rougé, comte de Dampierre.

— Une partie de la commission du projet de loi de la liste civile propose d'attribuer au roi une somme annuelle de 14 millions; ce qui fait 2,800,000 pièces de cinq francs, lesquelles, mises à plat au bout les unes des autres, formeraient une ligne de 51,852 toises, à peu près 26 lieues de longueur. Est-ce qu'il ne serait pas possible de s'arrêter à moitié chemin?

— Jamais plus grande activité diplomatique ne fut déployée que pendant la semaine dernière par le général Belliard. D'après une dépêche télégraphique transmise par Lille, il quitte Bruxelles mardi, arrive à Paris jeudi, et se rend aux Tuileries; quitte la capitale la même nuit, arrive à Bruxelles dimanche, a une audience du roi Léopold, reprend son voyage et arrive à Paris assez à temps pour voter dans la question de la pairie.

(*Communes.*)

— On lit dans un journal :

« Nous pouvons donner comme un fait certain que M. Soult a offert sa démission à deux reprises différentes: deux fois elle a été refusée. Il paraît que le motif de la retraite du ministre de la guerre était un dissentiment survenu entre lui et M. Périer à l'occasion des affaires de Lyon. »

— Il y a maintenant à Lyon plus de 600 ouvriers qui passent la journée dans les tavernes, indigens reconnus et faisant pourtant grande dépense. On assure que le parti carliste, qui, depuis long-temps, ne prend plus la peine de cacher ses espérances, entretient ces gardes-du-corps de nouvelle espèce.

Pour sortir de Lyon, il faut maintenant des saufs-conduits, qu'on ne délivre pas, malgré l'urgence, à toute heure du jour et de la nuit. Outre le port d'armes, on exige des chasseurs, aux portes de la ville, un permis de l'autorité militaire.

Le général a passé, le 26 et le 28 décembre, la revue des troupes de la garnison sur la place Bellecour.

M. le général d'Uzès est arrivé à Lyon, où il a pris le commandement du département du Rhône.

— M. Lespinasse, ex-conventionnel, vient de mourir à Toulouse, après avoir légué à la ville 150,000 fr. pour les écoles d'enseignement mutuel.

— On lit dans le *Patriote de Lisieux* :

« Un assassinat affreux a été commis, il y a peu de jours, dans la commune du Noyer, canton de Beaumesnil (Eure). Un ouvrier, père de famille, vient d'étouffer, dans un accès de jalousie aussi atroce que mal fondée, sa jeune femme, honnête et bonne, estimée de tout le monde, et n'ayant jamais donné lieu même aux moindres soupçons. Ce malheureux semblait attaqué d'une sorte de monomanie atrabilaire: ses camarades de travail le plaisantaient quelquefois sur sa femme. »

Ces inconvenantes plaisanteries excitèrent sa jalousie, et dans la nuit du samedi au dimanche, 11 de ce mois, il étouffa sa femme près du lit de ses enfans endormis. A leur réveil, et sans qu'ils se doutassent de leur malheur, il leur partagea du pain et s'enfuit après les avoir baignés de ses larmes. Il paraît qu'il a essayé de se noyer dans un fossé voisin, sa tentative ne lui réussit pas, parce qu'il y avait trop peu d'eau. On ignore depuis ce qu'il a pu devenir. »

— M. Delacroix Frainville, ancien député, doyen d'âge de l'ordre des avocats du barreau de Paris, membre du conseil de discipline, est mort cette nuit. Il était âgé de 82 ans.

ANGLETERRE. — Londres, 30 décembre.

Voici la réponse que l'empereur de la Chine a adressée au mémoire du gouverneur de Kanton au sujet des différends survenus avec la factorerie anglaise :

« Les marchands étrangers anglais ont récemment sollicité une diminution de droits, et à cette occasion se sont abstenus d'entrer dans le port. L'an dernier encore ils ont clandestinement introduit des femmes étrangères dans les factoreries et ont frauduleusement amené des fusils et de la poudre à Kanton. »

« Immédiatement après ils s'en sont repentis et n'ont point persévéré dans leur opposition réfractaire; mais le caractère distinctif des barbares étant le dol et la fraude, il est absolument nécessaire d'exécuter sévèrement les ordres et prohibitions, et d'attacher de l'importance au maintien des vieux réglemens. Les circonstances actuelles et passées ne sont pas les mêmes, et ce qui convenait à celles-là ne convient pas à celles-ci. Ledit gouverneur et d'autres sont convenus de certaines additions et diminutions pour être généralement maintenues et obéies, et ont ordonné aux officiers civils et militaires; aux soldats, aux hommes de police, d'être fidèles et actifs dans leur surveillance,

et les marchands et linguistes-hong sont requis d'être fidèles à demander le contrôle.

« Il est ordonné par les présentes que les réglemens contenus dans les huit paragraphes convenus en conseil soient exécutés.

« Lesdits marchands étrangers dans d'autres occasions se sont à différentes reprises opposés à des ordres et interdits; mais depuis qu'ils se sont repentis, que le châtiment leur soit épargné par la clémence. Mais il est absolument nécessaire de leur ordonner d'obéir ponctuellement aux anciens réglemens. Comment se fait-il qu'il s'y opposent encore et qu'ils les transgressent? Si on leur permettait encore de croître chaque jour en arrogance et en insolence, au mépris des lois, quel air cela aurait-il à l'avenir? Que ledit gouvernement et les autres soient donc stricts pour tenir la main à l'exécution des nos coutumes, et nous débarrassent par-là des embarras des barbares étrangers. Il convient qu'en gouvernant le céleste empire ne perde pas de sa dignité. Alors l'administration ira parfaitement. Faites savoir et connaître cet édit; respectez-le. »

Le gouverneur de Kanton ajoute :

« Conformément à la volonté impériale, nous envoyons cette lettre. Quand elle m'est parvenue à moi, ministre et gouverneur, j'ai donné des ordres pour qu'elle fût mise à exécution. Quand mes ordres parviendront aux marchands hong, qu'ils communiquent immédiatement cet ordre aux marchands anglais et aux marchands des autres nations, pour qu'ils s'y conforment.

« On a diverses reprises désobéi à des ordres et interdits. A l'avenir il sera absolument nécessaire d'exiger une complète et stricte obéissance aux lois et réglemens du céleste empire, ainsi qu'à ses vieilles coutumes. Que si à l'avenir quelqu'un osait les transgresser et créer de nouveaux embarras, alors assurément, conformément à la volonté impériale, un examen et un châtement sévères auraient lieu. Il n'y aura plus décidément de miséricorde ni de clémence. Tremblez excessivement à la lecture de cet ordre. »

11^e année, 4^e lune, 11^e jour.

TAOU-KAOUAN.

TURQUIE. — Constantinople, 19 décembre.

On lit ce qui suit dans le *Monteur Ottoman* :

« La clémence dont le grand-seigneur a fait preuve à l'égard du pachà de Soudra a rempli les grands de l'empire de la plus vive reconnaissance. Lorsque le pouvoir souverain exerce ainsi sa plus belle prérogative, il parle éloquentement au cœur des sujets et leur inspire de nobles pensées. Les grands fonctionnaires de l'état ont sollicité du sultan une audience pour le remercier de cet acte de clémence, et cette audience leur a été accordée. En cette circonstance, le sultan s'est exprimé dans des termes qu'il n'est point difficile de trouver lorsqu'il s'agit de louer de nobles sentimens et une véritable grandeur d'âme. »

— 22 jeunes Egyptiens, qui ont achevé le cours de leurs études en France, sont sur le point de retourner dans leur patrie. Sur ce nombre, sept se sont livrés à l'étude de l'administration, de la statistique et de l'économie politique, quatre aux arts chimiques; trois à l'agriculture; cinq à des fabrications diverses, les trois autres ont été formés à l'école de marine de Brest, et ont navigué dans les deux Océans. Une cinquantaine d'autres Egyptiens continuent leurs études à Paris.

COMMERCE.

BOURSE D'ANVERS, du 3 janvier.

Métalliques	87 1/4	P	Rente perp. Esple à Paris.	
Lots de fl. 250	380		" " " à Amst.	47 1/2 3/4 P
Napolitains	73	P	Anglo Danois	65 1/2 P
Sociétés de commerce			Lots de Pologne	100
Guebhard	75	N	Emprunt des 12 mill.	85 1/4 à 3/8

À la bourse d'Anvers du 3, le dernier emprunt belge (emprunt Rothschild) a été coté à 76. Il était la veille à 75 1/2. A Paris, il s'est négocié le 31 à 76 3/4.

Bourse de Paris du 2 janvier. Rentes 5 p. c. au compt., jouissance du 22 mars 1830, 95 40 c. — 4 1/2 p. c. au compt., jouissance du 22 sept., 00 fr. 00 c. — 4 p. c. au compt., 00 fr. 00 c. — Rentes 3 p. c. au compt., jouiss. du 22 juin 1830, 67 fr. 00 c. — Act. de la banque, 1610 fr. 00 c. — Cerif, falconnet, 76 fr. 40 c. — Cortès d'Espagne, 09 fr. 00 c. — Emp. royal d'Espagne, 74 fr. 00 c. — Rente perpétuelle d'Espagne, 53 fr. 378.

Fonds publics de Londres, du 30 décembre. — Cons., 84 1/4.

ANNONCES.

1463. Vente de 170 bonniers de bois et terre.

On fait savoir que le 17 courant, à dix heures du matin, il sera exposé en vente, devant M. le notaire de Gotto, à Andennes, savoir :

Quinze bonniers de bois de Rouveroy, situés à Selayn, et soixante-cinq bonniers de terrain du bois de Gaillot, situés commune de ce nom.

Et le 18 courant, à la même heure, à Temploux, pardevant le notaire Denis,

- 1^o Vingt-neuf bonniers de bois, dit *Fayl-Temploux*;
- 2^o Dix-sept bonniers de bois, aussi nommé *Fayl-Temploux*;
- 3^o Quarante-cinq bonniers de terre, situés à ladite commune, et divisés en plusieurs parcelles.

Les prix payables en dix termes et en dix années.

1484.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser l'industrie nationale.

CAISSE D'ÉPARGNES.

La direction de la société générale voulant offrir à tous les habitans de la Belgique, et notamment à la classe industrielle, le moyen, soit de rendre momentanément productif le fruit de leurs économies, soit de s'assurer, pour eux ou pour leurs familles, des ressources dans l'avenir, a résolu d'établir une caisse d'épargne, pour tout le royaume, aux conditions suivantes :

1^o La société générale fera recevoir, tant au trésor de ladite société, à Bruxelles, que chez ses agens dans les différentes villes du royaume, toutes les sommes au-dessus d'un florin, qui seront présentées pour participer aux avantages résultant de la caisse d'épargne.

La société générale est responsable de toutes les sommes ainsi versées dans ladite caisse.

2^o La caisse d'épargne paiera, sur toutes les sommes qu'elle recevra, un intérêt annuel de 4 pour cent.

Le taux de cet intérêt pourra cependant être changé par la direction de la société générale, sauf à en prévenir le public par la voie des journaux. Aucune décision de cette nature ne pourra recevoir son exécution qu'un mois après la date de son insertion dans les feuilles publiques.

3^o Les intérêts dus pour chaque année seront payés à dater du 1^{er} février de l'année suivante, tant au trésor de la société générale, à Bruxelles, que chez tous les agens de cette société dans les différentes villes du royaume.

Les intérêts dont le paiement ne sera point réclamé seront ajoutés au capital.

4^o Chaque souscripteur, au moment où il fera un premier versement dans la caisse d'épargne, recevra un livret sur lequel seront inscrits ses nom, prénoms, sa profession, sa demeure, ainsi que la somme déposée par lui.

Les dispositions nécessaires pour l'exécution des articles qui précèdent, feront l'objet d'un règlement qui sera imprimé, et inscrit, dans son entier, sur chacun desdits livrets.

5^o A dater du 1^{er} janvier 1832, les bureaux de la caisse d'épargne, tant au trésor de la société générale, à Bruxelles, que chez ses agens, seront ouverts, tous les jours, de dix heures du matin jusqu'à trois heures de relevée, à l'effet de recevoir les fonds qui seront versés.

Les remboursements auront lieu, sur demande préalable, et faite huit jours d'avance, le mardi et le samedi de chaque semaine.

Bruxelles, le 17 décembre 1831.

Le gouverneur, FERD. MEEUS.

Le secrétaire, J. GREBAN.

1465.

Vente de raspe et futaie.

Le 9 janvier 1832, à dix heures du matin, et jours suivans, s'il y a lieu, M. Vanherberghen, propriétaire du bois des Arches d'Andennes, situé commune d'Andennes, y fera vendre, sous la direction du notaire Loumaye :

1^o Vingt-bonniers de raspe environ, divisés en portions d'un bonnier;

2^o Et la futaie en délivrance, croissant sur environ quinze bonniers métriques. A crédit.

1466. Quartier garni à louer, contenant plusieurs lits, avec remise et écurie pour 4 chevaux.

S'adresser à M. Arnould, rue de la Croix, n^o 661.

1467.

AVIS.

Le 13 janvier 1832, à midi précis, il sera procédé publiquement, à l'hôtel du ministère de la guerre, à Bruxelles, à l'adjudication de la fourniture de schakos, schapskas et kolbacks, nécessaires au service de l'armée, pendant le cours de l'année 1832.

Le cahier des charges et conditions, est déposé au bureau militaire du gouvernement provincial, à Namur, où les amateurs peuvent en prendre connaissance.

1425. Beau quartier garni avec écurie à louer, rue de l'Escalier, N^o 40, à Namur.

1448. L. Pourbaix, expert-dentiste, a l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'arriver en cette ville, pour y exercer son art.

Il est logé chez M. Wantlet, rue des Quatre-Coins, n^o 855, à Namur, pour dix jours.